

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 juin 2019 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement  
Madame Marika MERCURE, Régisseure, Division culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections

**ABSENCE :**

Madame Laurence TSHONGO, Chef de division culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA19 28 154**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 4 juin 2019, en ajoutant l'item 50.01; l'item initial 50.01 a été déplacé à l'item 50.02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### Annonces du maire

Le maire d'arrondissement félicite l'athlète Ann-Maxime Bouffard, résidente de l'arrondissement pour l'obtention d'une bourse d'excellence académique à la 15<sup>e</sup> édition du programme de bourses Cascades. Il souligne le lancement de la saison de soccer qui a eu lieu le 25 mai dernier.

Il invite les citoyens à prendre part aux festivités de la fête nationale le 23 juin dès 13 h au Parc Eugène Dostie.

Il annonce un changement au déroulement de la période de questions du public dès la prochaine séance. Un projet pilote sera implanté et les citoyens désireux de poser des questions pourront s'inscrire à un registre avant la séance. Il informe également du retrait de la deuxième période de questions.

Par la suite, le maire cède la parole au directeur des travaux publics pour donner des explications concernant l'opération nettoyage suite aux inondations.

Le directeur des travaux publics, monsieur Pierre Yves Morin explique la corvée de nettoyage et ramassage de sacs de sable.

Le maire informe les citoyens d'une soirée d'information du Ministère de la sécurité publique à l'intention des sinistrés le mercredi 12 juin au Centre socioculturel. Également, des rencontres individuelles avec des représentants du ministère de la sécurité publique auront lieu les 13 et 14 juin de 7 h 30 à 22 h à la salle multifonctionnelle. Les détails seront diffusés sur le site internet de l'arrondissement.

L'agent Khobee Gibson fait état des activités de prévention et relations avec la communauté au cours du dernier mois.

Questions / commentaires au SPVM :

M. Patry

Remerciements pour présence policière dans le parc de maisons mobiles

Le maire rappelle la tenue de la grande journée des petits entrepreneurs qui se tiendra le 15 juin au Parc Eugène Dostie et invite les citoyens à encourager les jeunes.

---

### 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 45

Thelma Belisle	Bénévoles pour aider au ramassage de sacs de sable; Communications régulières avec les citoyens de la rue Joly.
Geneviève Delisle	Demande d'aide aux arrondissements environnants pour ramassage de sacs de sable; précisions sur l'inscription des citoyens à la période de questions.
Bernard Morin	Demande d'enquête sur la gestion des barrages (Barrage du Grand-Moulin)
Marc Patry	Inondations parc de maisons mobiles – solutions proposées
Elise Champagne	Changement de zonage - zones inondables
Thelma Belisle	Item 20.01 – lieux identifiés pour la réfection de trottoirs et bordures
Cédric Anctil	État du terrain au parc – saison de balle-molle
Pier Luc Cauchon	Précisions sur le projet-pilote sur la 2 <sup>e</sup> période de questions; questions sur l'ancienne directrice d'arrondissement
Sonia Brown	Entretien de terrains vacants; disponibilité de containers à L'Île-Mercier; rencontre avec citoyens de L'Île-Mercier
Fadima Touré	Chemin Bord-du-Lac côté ouest ajout de trottoirs

Alain Turcot	Ajout de signes pour les vélos et bandes cyclables; Ouverture du pont de L'Île-Mercier
Richard St-Maurice	Demande d'aide pour le ramassage de sacs de sable; Prise de rdv avec le ministère de la sécurité publique; emplacement des boîtes postales
Pier Luc Cauchon	Installation de panneaux – circulation des cyclistes

Fin : 20 h 19

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question.

---

**CA19 28 155**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 7 mai 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1192714023

---

**CA19 28 156**

**Adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements CA28 0023-26, CA28 0025-3, CA28 0024-10, CA28 0015-02, CA28 0011-3**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements CA28 0023-26, CA28 0025-3, CA28 0024-10, CA28 0015-02 et CA28 0011-3 tenue le mardi 7 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714025

---

**CA19 28 157**

**Adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 15 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1192714024

---

**CA19 28 158**

**Accorder un contrat à la firme "Le groupe Geninov inc." pour des services professionnels en surveillance pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour un montant de 39 859,53 \$, incluant les taxes, à la suite de l'appel d'offres public AO 2018-05-S et approuver un virement budgétaire d'un montant de 37 000 \$ au règlement d'emprunt 0818-005.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accorder à la firme « Le groupe Geninov inc. », un contrat pour des services professionnels en surveillance pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'accorder à la firme « Le groupe Geninov inc. » un montant de 39 859,53 \$, incluant les taxes, pour la réalisation du mandat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197474012

---

**20.02 VACANT**

---

**CA19 28 159**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1775.74 \$, t.t.i., au contrat accordé à la firme IGF Axiom pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et place Desmarest, conformément à l'entente 2017-04, faisant augmenter la valeur du contrat de 42 659.86 \$ à 44 435.60 \$, t.t.i.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- d'autoriser une dépense additionnelle au contrat accordé à la firme IGF Axiom pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et place Desmarest, conformément à l'entente cadre de l'arrondissement numéro 2017-04;
- d'augmenter le budget de 1 775,74 \$, toutes taxes incluses, du mandat accordé à la firme IGF Axiom faisant augmenter la valeur du contrat de 42 659,86 \$ à 44 435,60 \$, toutes taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1197474016

---

**CA19 28 160**

**Autoriser une dépense de 75 556,97 \$, t.t.i., plus 5 % de budget contingent, totalisant une somme de 79 334,82 \$, t.t.i., pour la préparation des plans et devis et les services connexes pour le remplacement de la chaussée et du drainage des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur et octroyer le mandat pour la préparation des plans et devis et services connexes à la firme Axor Experts-Conseils conformément à l'entente 2018-23 conclue avec l'arrondissement.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de de 75 556,97 \$, toutes taxes incluses, plus 5 % de budget contingent, totalisant une somme de 79 334,82 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et les services connexes pour le remplacement de la chaussée et le drainage des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur;
- 2 - d'accorder le mandat pour la préparation des plans et devis et les services connexes à la firme AXOR Experts-Conseils Inc. conformément à l'entente 2018-23 avec l'arrondissement, et
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1190543001

---

**20.05 VACANT**

**20.06 VACANT**

---

**CA19 28 161**

**Modifier l'entente de développement avec Développement Immobilier Grilli Inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "Village de L'Île - phase 4 - 51 lots" de façon à autoriser la présence de la servitude 20026473**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Modifier l'entente de développement avec Développement Immobilier Grilli Inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "Village de L'Île - phase 4 - 51 lots" de façon à autoriser la présence de la servitude 20026473.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1197576003

---

**CA19 28 162**

**Affecter un montant de 2 200,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) à la Foundation Art Saving Life (cours gratuits de zumba), au Camp de Jour À Cœur Ouvert (activités pour jeunes handicapés), à Mme Claudia Bélanger-Tremblay pour soutenir son projet d'études internationales en Belgique et à La grande journée des petits entrepreneurs 2019.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer le montant de 2 200,00 \$ pour les dépenses suivantes :

- un montant de 300,00 \$ pour Mme Claudia Bélanger-Tremblay pour soutenir son projet d'études internationales en Belgique;
- un montant de 400,00 \$ au Projet Camp de Jour À Cœur Ouvert
- un montant de 1 000,00 \$ pour la Foundation Art Saving Life pour soutenir son programme de cours gratuits de zumba dans l'arrondissement;
- un montant de 500,00 \$ pour La grande journée des petits entrepreneurs 2019

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1197808007

---

**CA19 28 163**

**Autoriser une dépense de 750,00 \$ pour l'achat de 3 billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël qui aura lieu le 18 juin 2019 au Club de golf Elm Ridge - Parcours Sud.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer le montant de 750,00 \$ pour l'achat de trois (3) billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël qui se tiendra le 18 juin 2019 au Club de golf Elm Ridge.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1197808006

---

**CA19 28 164**

**Autoriser une dépense additionnelle de 25 000 \$ pour le paiement de frais d'avocats à Dunton Rainville dans divers dossiers concernant les relations de travail et la direction d'arrondissement**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'autoriser une dépense additionnelle de 25 000 \$ pour le paiement des frais d'avocats à Dunton Rainville pour divers dossiers concernant les relations de travail et la direction d'arrondissement;

- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ce dossier;

- D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1192714021

---

**CA19 28 165**

**Autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2019 à juin 2020, pour un montant mensuel de 63 954, 04\$, taxes incluses (767 448,48\$ annuellement).**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël pour la location de glace et salles de juillet 2019 à juin 2020 pour un montant mensuel de 63 954,04 \$ taxes incluses.

**LOCATION DE GLACE**

Un montant mensuel de 36 969,78 \$, avant taxes, pour la location de glace.

#### **LOCATION DE SALLES**

Un montant mensuel de 18 654,52 \$, avant taxes, pour la location de salles.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Conformément à l'article 5 du contrat, les montants ont été indexés en vertu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année antérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1197593010

---

#### **CA19 28 166**

**Affectation des surplus de gestion affectés - divers au surplus de gestion affecté - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 19 700 \$, représentant les revenus du tournoi de golf du maire de 2018.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 19 700 \$ au compte de surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1197434001

---

#### **CA19 28 167**

**Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et autoriser la publication de ce rapport sur le site internet de l'arrondissement.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
- De décréter que ledit rapport soit publié sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1197434002

---



**CA19 28 168**

**Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-2)**

Le conseiller monsieur Yves Sarault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro CA28 0052-2;
- dépose le projet de règlement numéro CA28 0052-2 intitulé Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés qui sera adopté à une séance subséquente.

40.01 1192714022

---

**CA19 28 169**

**Règlement numéro CA28 0023-27 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier le rapport plancher/terrain maximal prescrit à la grille des usages et normes de la zone R1-207.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-27 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-27 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 juin 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 22 mai 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-27 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-27 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier le rapport plancher/terrain maximal prescrit à la grille des usages et normes de la zone R1-207.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197905037

---

**CA19 28 170**

**Règlement numéro CA28 0015-02 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0015-02 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0015-02 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 avril 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0015-02 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet de clarifier et bonifier certaines dispositions réglementaire pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197905023

---

**CA19 28 171**

**Règlement numéro CA28 0025-3 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro CA28 0025 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0025-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0025-3 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 avril 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0025-3 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197905024

---

#### **CA19 28 172**

**Règlement numéro CA28 0011-3 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro CA28 0011 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0011-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats CA28 0011 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0011-3 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 avril 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0011-3 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197905025

---

**CA19 28 173**

**Règlement numéro CA28 0023-26 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier, abroger ou adopter diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-26 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-26 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 24 avril 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 22 mai 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-26 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger, actualiser ou adopter diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1197905021

---

**CA19 28 174**

**Règlement numéro CA28 0024-10 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0024-10 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0024-10 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 24 avril 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 22 mai 2019 et sur le site internet de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0024-10 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1197905022

---

#### **CA19 28 175**

#### **Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-1).**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés numéro CA28 0052 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 par sa résolution CA19 28 147;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés » à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 par sa résolution CA19 28 147;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0052-1 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1192714019

---

**CA19 28 176**

**Règlement modifiant un règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement numéro 0819-004-1**

Le conseiller, monsieur Christian Larocque, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 0819-004-1;
- dépose le projet du règlement numéro 0819-004-1 intitulé Règlement modifiant un règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière qui sera adopté à une séance subséquente.

40.09 1192714020

---

**CA19 28 177**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de poser une clôture en partie cour avant et en cour latérale et arrière à l'adresse sise au 48, Place Maxime du lot no 5 232 884 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la pose d'une clôture en partie en cour avant et en cour latérale et arrière à l'adresse sise au 48, Place Maxime du lot no 5 232 884 du cadastre du Québec, d'une longueur maximale de 42,74 m, débutant à la ligne arrière du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1197905046

---

**CA19 28 178**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 418, Place Blaise composée du lot no 4 296 282 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la rénovation d'éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 418, Place Blaise composée du lot no 4 296 282 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1197905045

---

**CA19 28 179**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de remplacer la galerie avant sur le bâtiment principal à l'adresse sise au 16 149, boulevard Gouin Ouest composé du no lot 1 843 629 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de la galerie avant sur le bâtiment principal à l'adresse sise au 16 149, boulevard Gouin Ouest composé du no lot 1 843 629 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1197905044

---

**CA19 28 180**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un nouveau parement extérieur ainsi que quelques détails architecturaux autres qu'autorisé au projet de construction à la résolution no CA15 28 0218 de la nouvelle résidence unifamiliale isolée située au 15 055, boulevard Gouin Ouest composée du lot no 1 844 061 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement du parement extérieur ainsi que quelques détails architecturaux autres qu'autorisés au projet de construction à la résolution no CA15 28 0218 de la nouvelle résidence unifamiliale isolée située au 15 055, boulevard Gouin Ouest composée du lot no 1 844 061 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1197905043

---

**CA19 28 181**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de remplacer la galerie avant sur le bâtiment principal à l'adresse sise au 15 821, rue Bord-de-l'Eau composé du no lot 1 843 725 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de la galerie avant sur le bâtiment principal à l'adresse sise au 15 821, rue Bord-de-l'Eau composée du no lot 1 843 725 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1197905042

---

**CA19 28 182**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'autoriser une nouvelle galerie et le remplacement de plusieurs éléments extérieurs de la façade avant principale à l'adresse sise au 2556, chemin Dutour, composé du no lot 4 298 354 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une nouvelle galerie et le remplacement de plusieurs éléments extérieurs de la façade avant principale à l'adresse sise au 2556, chemin Dutour, composé du no lot 4 298 354 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1197905041

---



**CA19 28 183**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée pour la propriété sise au 311, rue Léo-Grenier, composée du lot no 4 297 858 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée pour la propriété sise au 311, rue Léo-Grenier, composée du lot no 4 297 858 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1197905040

---

**CA19 28 184**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1727, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 123 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1727, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 123 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1197905039

---

**CA19 28 185**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 50, chemin Northridge composé du lot no 4 589 613 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 50, chemin Northridge composé du lot no 4 589 613 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1197905038

---

**CA19 28 186**

**Adopter le projet particulier PP28-001 afin de régulariser la présence d'une résidence multifamiliale isolée de 7 logements à l'égard de la propriété située au 348-350, rue Sainte-Marie en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0059)**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0059), le premier projet de résolution PP28-001 afin de régulariser une résidence multifamiliale isolée de 7 logements malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone R2-232 faisant partie intégrante du Règlement de zonage no CA28 0023.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0059), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1197905047

---

**CA19 28 187**

**Accorder, dans le cadre des festivités entourant la Fête Nationale du 23 juin 2019 au Parc Eugène-Dostie, les dérogations requises au bon déroulement de celles-ci.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accorder, dans le cadre des festivités entourant la Fête nationale du 23 juin 2019 au Parc Eugène-Dostie, les dérogations requises au bon déroulement de celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.20 1197593007

---

**CA19 28 188**

**Autoriser, dans le cadre de l'activité : La grande journée des petits entrepreneurs 2019, la vente de produits au parc Eugène Dostie, samedi le 15 juin 2019.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'activité : La grande journée des petits entrepreneurs 2019, la vente de produits au parc Eugène-Dostie, samedi le 15 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.21 1197593011

---

**CA19 28 189**

**Approuver une transaction intervenue entre l'employée portant le numéro de matricule 100062142, l'arrondissement et la Ville de Montréal**

ATTENDU que le conseil d'arrondissement est saisi d'une transaction relative à la relocalisation de l'employée portant le numéro de matricule 100062142 dans un autre arrondissement de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver la transaction intervenue entre l'employée portant le numéro de matricule 100062142, l'arrondissement et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1192714026

---

**CA19 28 190**

**Autoriser l'embauche permanente de Madame Louise Fillion à titre de conseillère en ressources humaines (emploi 211480), à compter du 5 juin 2019.**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser l'embauche permanente de Madame Louise Fillion à titre de conseillère en ressources humaines (emploi 211480), à compter du 5 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1197434003

---

**Dépôt de documents**

- Factures non associées à un bon de commande – Mai 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Mai 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Mai 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Mai 2019;
- Virements budgétaires – Mai 2019;
- Virements PTI – Mai 2019;
- Budget du golf – Mai 2019
- Liste des permis émis – occupation – Mai 2019;
- Liste des permis émis – construction – Mai 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Mai 2019;

60.01

---

**Période de questions du public**

Début : 20 h 53

Nathalie Vézina

Suivi – projet sur Terrasse Martin

Guillaume Côté

Suivi – projet sur Terrasse Martin demande de subvention pour les services d'infrastructures

Monsieur Martolini

Remerciement pour le travail fait par l'arrondissement lors des inondations

Pier Luc Cauchon

Coût pour la location d'un hélicoptère pendant les inondations

Fin : 21 h

70.01

---

**CA19 28 191**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 juin 2019, à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.